

condition que le gouvernement lui donne les terres accordées à la compagnie actuelle.

"Il n'y a donc pas lieu de désespérer."

A ceci le *Journal de Québec* répond : « La compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et Québec, intéressé à un tel degré au succès de cette entreprise que son avenir en dépend, doivent être reconnaissants au *Courrier du Canada* pour ces paroles de regret et d'espérance, et la même gratitude est due à tous les journaux de Québec sans exception. Les uns se sont exprimés avec plus d'énergie que les autres, mais tous sentent profondément le dommage fait à la prospérité et à l'avenir de toute la rive nord du Saint Laurent par ce malheureux vote du comté de Champlain. »

Que le *Courrier du Canada* nous permette de corriger quelques erreurs dans lesquelles il est involontairement tombé : 1o. Québec n'a pas souscrit à la condition que tous les autres comtés souscrivent, mais à celle que la compagnie doit trouver un autre million n'importe où, soit dans les comtés soit chez les particuliers ; 2o. nulle "compagnie anglaise," "puissante" ou "impuissante," n'a "déclaré" ni "tout récemment" ni à une époque quelconque, "par la voix d'un de ses représentants ici" qu'"elle était prête à faire le chemin de fer du Nord à la seule condition que le gouvernement lui donne les terres accordées à la compagnie actuelle," ou à une condition quelconque !

Plus loin notre confrère dit que si quelque compagnie, ou le gouvernement fédéral veut faire le chemin, la compagnie existante est prête à s'effacer dans l'intérêt de l'entreprise.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 26 janvier.

Farine par quart de 196 lbs

| | \$ | c | \$ | c |
|--|----|----|----|------|
| Supérieure Extra..... | 0 | 00 | à | 0 00 |
| Extra..... | 6 | 25 | à | 0 00 |
| De goût..... | 6 | 10 | à | 6 15 |
| Sup fr. (blé de l'ouest).. | 5 | 90 | à | 5 95 |
| Sup Ord[blé du Canada] | 5 | 85 | à | 6 00 |
| Farine forte pour boul. | 6 | 00 | à | 6 25 |
| Sup de blé de l'Ouest [Canal Welland] | 0 | 00 | à | 0 00 |
| Super marques de la (cité blé de l'Ouest...) | 0 | 00 | à | 0 00 |
| Frais moulue..... | 0 | 00 | à | 0 00 |
| Canada sup No 2..... | 5 | 50 | à | 5 60 |
| Super Etats de l'Ouest No 2..... | 0 | 00 | à | 5 00 |
| Belle..... | 4 | 90 | à | 5 00 |
| Moyenne..... | 4 | 00 | à | 4 10 |
| Recoupo..... | 3 | 25 | à | 3 50 |
| Farine en sacs du H. C. par 100 lbs..... | 2 | 85 | à | 0 00 |
| Sacs de la Cité..... | 3 | 05 | à | 3 10 |

Les demandes sur le marché aux farines cet avant-midi, ont été restreintes pour le besoin immédiat, et peu d'af-

aires ont été faites. Les cotes sont sans changement, mais en faveur des acheteurs. Les opérations ont été pour les demandes de consommation locales, aux prix telqu'indiqués par la cote. Reçu ce matin par le Grand-Tronc, 2100 quarts.

Farine d'avoine, par barils de 200 lbs. Coté de \$4.75 à 5.00 suivant les qualités.

Blé par minot de 60 lbs.—Marché tranquille. Les cotes sont nominales.

Mais, par boisseaux de 56 lbs.—Marché tranquille ; Les détenteurs demandent 70 pour les petits lots.

Pois, par boisseaux de 66 lbs. Les cotes sont 86c à 00c, selon la qualité.

Avoine, par boisseaux de 32 lbs.—Marché tranquille, de 33c à 34c le boisseau.

Orge, par boisseau de 49 lbs.—Marché ferme. De 55 à 60c suivant les qualités.

Saindoux, par lbs.—La demande locale coté de 10 à 10½c.

Beurre, par lb.—Marché tranquille. De l'Ouest : en entropôt 13 à 15c ; bon de l'Ouest : 16 à 18c ; choisi de l'Ouest, 20c à 21c.

Lard, par baril de 200 lbs.—Marché ferme. Les cotations sont : Mèss nouveau \$15.75 à \$00.00. Vieux Mèss, \$15.50. Mince \$00. à \$00.00.

Fromage, par livre.—Marché ferme, Les prix sont : Manufacture de choix, de 10c à 10½c. Nouveau, meilleur, à de 11c à 11½c

Pores abattus par 100 lbs.—Les prix sont \$5.25 à \$5.70.

Alcalis, par 100 lbs.—Tranquilles Promières \$7.30 Secondes, \$0.40 Per-lasse, tranquille. Premières à \$8.10 Secondes, à \$7.40.

OLIVIER CHALIFOUX

Forgeron et Fabricant de Moulin à Battre sur de nouveaux Patrons
Voisin de la Brasserie et près du moulin à farine
Rue Cascades — St Hyacinthe.
1 Mai 1869



ARRANGEMENT D'HIVER,

DE MONTREAL EST.

| | No 1 méle | No 3 passager | No 5 passager |
|-------------------|-----------|---------------|---------------|
| | A.M. | P.M. | P.M. |
| Montréal.... | 7.00 | 2.00 | 10.30 |
| Belœil..... | 8.40 | 3.05 | 11.35 |
| St Hilaire..... | 8.50 | 3.15 | 11.45 |
| Soixantes..... | 9.05 | 3.30 | |
| St Hyacinthe..... | 9.35 | 3.55 | 12.25 |
| St Liboire.... | 10.25 | 4.30 | |
| Upton..... | 10.40 | 4.40 | 1.10 |
| Acton..... | 11.10 | 5.00 | 1.30 |

DE L'EST A MONTREAL.

| | No 2 passager | No 4 méle | No 6 passager |
|-------------------|---------------|-----------|---------------|
| | A.M. | P.M. | A.M. |
| Acton..... | 8.25 | 3.15 | 3.35 |
| Upton..... | 8.55 | 3.45 | 3.55 |
| St Liboire..... | 9.05 | 4.00 | |
| St Hyacinthe..... | 9.35 | 4.55 | 4.40 |
| Soixantes.... | 9.55 | 5.30 | 5.00 |
| St Hilaire..... | 10.15 | 6.00 | 5.20 |
| Belœil..... | 10.22 | 6.10 | 5.30 |
| Montréal.... | 11.30 | 7.45 | 6.45 |



AUX FERMIERS ET PROPRIETAIRES
De résidence privée.

Assurez votre l'ropriété

A LA

Compagnie d'Assurance
AGRICOLE

Et vous sauvez la moitié de votre argent.

C'est une Compagnie tout-à-fait dévouée à vos intérêts.

On n'assure que les résidences
détachées et leur contenu,

Et les propriétés de Ferme.

INCORPORÉE ET COMMENCÉE EN 1853.

CAPITAL \$635,000.

Déposé à Ottawa spécialement pour la sûreté des Assurés Canadiens, \$100,000.
Valeur des parts 400 par cent.

Bureau principal : 235, Rue St. Jacques, Montréal.

E. H. GOFF, Agent Général.
G.A.GAUVIN, agent spécial.

DIRECTEURS EN CANADA.

Hon. Ls. Archambault, Ministre d'Agriculture, L'Assomption, P.Q.

Hon. Frank Smith, Sénateur, Toronto.

B. Benoit, Ecr., M. P., St. Hubert, P.Q.

John Crawford, Ecr., C.R., et M. P., (Président de la Banque Royale,) Toronto.

John Turner, Ecr., (de Session, Turner & Cie., Toronto.

Alex. Manning, Ecr., Toronto.

Colonel Asa Westover, Dunham, P.Q.

Avantages offerts par cette Compagnie.

Par sa charte, elle est bornée aux résidences de ville et de village et leur contenu, bâtiments et propriétés de fermes. Elle assure contre les dommages causés par la foudre, quand même il n'y a pas d'incendie. Elle paie pour les animaux tués par la foudre dans les granges ou sur les prémisses, et assure environ pour la moitié des taux des Compagnies qui assurent toutes espèces de propriétés hâzardeuses.

T. A. BERNIER,

Agent pour St. Hyacinthe

St. Hyacinthe, 28 Octobre 1869